

Créer un monde où l'on vit dignement

Nous soutenons les individus vulnérables
aux changements économiques et sociaux,
particulièrement affectés
par la COVID-19

À travers l'expansion de la sécurité sociale, l'amélioration de l'environnement de travail, la promotion de la participation sociale des personnes handicapées et l'intégration du handicap, nous souhaitons créer une société où tous les individus peuvent vivre dignement et dont l'ensemble des membres se soutiennent mutuellement.



Sécurité sociale

Seulement 45% de la population mondiale est effectivement couverte par au moins une prestation de protection sociale (OIT)

L'OIT précise que «seulement 29% de la population mondiale est couverte par des systèmes complets de sécurité sociale comprenant une gamme complète de prestations».

Dans de nombreux pays en développement, les systèmes de sécurité sociale sont insuffisants. Il est nécessaire d'y créer un système plus inclusif pour les groupes vulnérables, notamment les enfants, les femmes, les personnes âgées, les personnes handicapées et les travailleurs du secteur informel. Il faut également y promouvoir le plein emploi productif et le travail décent afin de garantir les moyens de subsistance des travailleurs.

La part de la population mondiale effectivement couverte par des prestations de protection sociale est très limitée



Environ 15% de la population mondiale présente une forme de handicap

**Handicap et développement**

Environ 1 milliard de personnes, soit 15% de la population mondiale, présentent une forme de handicap, et 80% d'entre elles vivent dans un pays en développement (OMS)

Confrontées à de multiples obstacles, notamment en matière de santé, d'éducation et d'emploi, les personnes handicapées sont l'un des groupes les plus susceptibles d'être laissé pour compte.

On estime qu'environ 20% de la population en situation d'extrême pauvreté vit avec une forme de handicap, et que 90% des enfants handicapés des pays en développement sont privés de la possibilité d'aller à l'école. Le handicap et la pauvreté se renforcent mutuellement.

Le Japon peut transmettre des leçons utiles pour réaliser un système de protection sociale inclusif dans les pays en développement

[Sécurité sociale]

Le Japon a établi la couverture santé universelle et l'assurance retraite généralisée en 1961, à un stade relativement précoce de son développement économique. En outre, pour s'adapter aux changements démographiques du pays, notamment le vieillissement rapide de la population, le gouvernement japonais a modifié le système de sécurité sociale. Ces expériences peuvent constituer des leçons précieuses pour les pays en développement sur la manière de partager les fruits de la croissance économique, de créer un système de sécurité sociale complet et de faire face au vieillissement de la population.

[Handicap et développement]

En tant que membre signataire de la convention relative aux droits des personnes handicapées, le Japon et la JICA se doivent de réaliser une société inclusive par le biais d'une «pleine participation et de l'égalité», en respectant les droits humains des personnes handicapées au Japon et dans le monde.

Approche 1

Système d'assurance sociale

La JICA travaille sur les questions suivantes en mettant l'accent sur le développement des capacités des fonctionnaires dans les administrations publiques :



Approche 2

Protection sociale

La JICA travaille sur les questions suivantes en mettant l'accent sur le développement de ressources humaines engagées dans le travail social :



Approche 3

Emploi et environnement de travail

La JICA travaille sur les questions suivantes en mettant l'accent sur la promotion d'un plein emploi productif et sûr et du travail décent :



4 Initiatives spécifiques aux personnes handicapées



Approche 4

Initiatives sur le handicap

La JICA travaille sur les questions suivantes en mettant l'accent sur le développement des capacités et l'autonomisation des personnes handicapées ;

Approche 5

Initiative pour l'intégration du handicap

L'intégration du handicap garantit la participation des personnes handicapées au processus de développement, y compris aux stades de la planification et de la mise en œuvre, en tant que bénéficiaires et praticiens, en intégrant la perspective du handicap dans chaque secteur et effort de développement. La JICA propose des aménagements dans ses programmes de prêts et de dons en améliorant l'accessibilité et

la sécurité de l'information, en aidant les personnes handicapées à participer à divers processus de planification, en coordonnant les activités de sensibilisation du public et en créant des programmes intersectoriels, notamment pour la réduction des risques de catastrophe, l'éducation inclusive, la rééducation médicale et le tourisme universel.

Handicap et développement

1 Assurer une coopération complète et continue tout au long de la vie

En Mongolie, la JICA met en œuvre des programmes complets pour accompagner les personnes handicapées à chaque étape de leur vie : petite enfance, âge scolaire et âge adulte. Pour la petite enfance et l'âge scolaire, la JICA établit un système de détection précoce des handicaps via des examens de nourrissons, améliore l'éducation des enfants handicapés et construit des écoles primaires et secondaires accessibles. À l'âge adulte, la JICA cherche à créer une société où les personnes avec et sans handicap peuvent travailler ensemble. En particulier, grâce au projet de promotion de l'emploi des personnes handicapées, la JICA a apporté un soutien complet à la participation sociale des personnes handicapées et participé à la conception de dispositifs d'aide tels que les emplois assistés. La JICA a également pris part à la publication du premier livre blanc de la Mongolie sur le handicap.

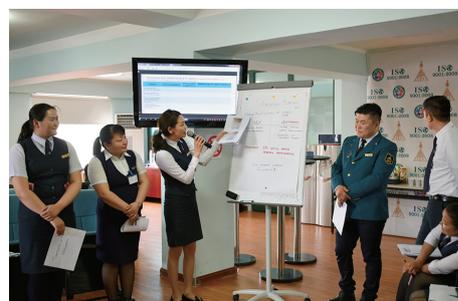


Une formation à l'accueil des personnes handicapées menée dans le cadre du projet.

Sécurité sociale

2 Une coopération diversifiée allant des opérations de collecte des cotisations à la vérification financière des plans de pension

En Mongolie, l'édification d'un système d'assurance sociale durable, en particulier pour les pensions, garantissant l'équité entre les générations, les genres et les professions, constitue l'un des défis de la sécurité sociale. La JICA a contribué à faire connaître le système d'assurance sociale afin d'accroître le nombre de bénéficiaires des régimes de retraite et d'améliorer la collecte des cotisations. Elle travaille en outre avec le Bureau général de l'assurance sociale sur les évaluations actuarielles du système de retraite afin de procéder aux réformes nécessaires à la lumière de multiples facteurs tels que le vieillissement démographique et les recettes fiscales.



Une représentante du Bureau général de l'assurance sociale effectue une présentation sur l'amélioration des opérations au guichet.

Travail avec les partenaires

La JICA travaille avec de multiples organisations pour partager les expériences, les initiatives et les technologies japonaises avec les pays en développement.

[Sécurité sociale] Avec la coopération des ministères et institutions universitaires concernés au Japon, la JICA souhaite partager les « connaissances formelles » sur le système japonais de sécurité sociale avec les acteurs des pays en développement impliqués dans l'élaboration de ces politiques. La JICA renforce également la coopération avec les gouvernements locaux et les services sociaux japonais chargés de l'administration de la protection sociale.

[Handicap et développement] La JICA œuvre au développement des ressources humaines et à l'autonomisation des personnes handicapées, en coopérant avec les gouvernements locaux et les organisations liées qui favorisent la participation sociale des personnes handicapées. En outre, la JICA consolide les réseaux entre les organisations de personnes handicapées au Japon et dans les pays en développement.



Nibancho Center Building, 5-25 Nibancho,
Chiyoda-ku, Tokyo 102-8012, Japon
Email : jicahm@jica.go.jp



L'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) est une organisation de coopération internationale chargée de la mise en œuvre de l'aide bilatérale dans le cadre de l'aide publique au développement du Japon. La JICA coopère avec près de 150 pays et régions partout dans le monde.

Qu'est-ce que l'Agenda mondial de la JICA ?

Les stratégies de coopération de la JICA face aux problèmes mondiaux. La JICA et ses partenaires visent des impacts décisifs en réalisant les objectifs fixés dans le cadre de l'Agenda mondial de la JICA. L'Agenda mondial de la JICA et ses objectifs seront partagés avec les pays partenaires et divers acteurs, ce qui permettra de renforcer le dialogue et la collaboration, et de maximiser les impacts sur le développement. Grâce à ces efforts, la JICA contribuera de manière holistique à la réalisation des ODD à l'horizon 2030, conformément à la Charte de la coopération au développement du Japon qui met l'accent sur la « sécurité humaine », la « croissance de qualité » et la « résolution des défis mondiaux ».